

LETTRE DE L'ÉOLIEN N°2

Diffusion : 830 exemplaires en boîtes aux lettres sur les communes de la zone d'étude (Puy-Saint-Martin, Roynac et la Répara-Auriples). 5 exemplaires dans les mairies de la zone d'étude et dans toutes les mairies riveraines. Site internet d'OursEole.

Puy-Saint-Martin, le 6 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Après trois ans et demi d'étude, le projet OursEole arrive à la phase de dépôt de la demande d'autorisation prévu au cours du premier semestres 2023. Dès le lancement en 2016, la communauté de communes Val de Drôme en Biovallée et la municipalité de Puy-Saint-Martin puis par la suite le Comité Stratégique d'OursEole ont eu à cœur d'intégrer dans les paramètres de conception de l'implantation la possibilité d'une répartition territoriale avec la commune de la Répara-Auriples. Forts de cette volonté, à partir des études techniques et environnementales et des technologies disponibles sur le marché, nous avons élaboré fin 2020 cinq scénarios d'implantation et avons retenu celui (variante V2) recueillant la meilleure note globale : 3 éoliennes de 150 mètres de hauteur totale, de 4.2 MW de puissance unitaire dont le productible annuelle de 39 GWh, soit 9% de la consommation d'électricité sur le territoire de Montélimar Agglomération.

Depuis, la commune de Puy-Saint-Martin a intégré Montélimar Agglomération et Ourseole s'est adaptée à une nouvelle politique en matière d'urbanisme, avec un nouveau PLUi attendu en 2026. Par ailleurs, début 2021, suite à plusieurs échanges avec notre équipe projet, la municipalité de la Répara-Auriples a acté son souhait de ne pas participer au projet et que les éoliennes soient éloignées le plus possible du hameau du Péage.

Ces évolutions ont conduit à un éloignement des éoliennes E1 et E2 de la limite communale d'une centaine de mètres vers le sud. Elles ont également permis d'aboutir à un alignement des 3 éoliennes et d'améliorer ainsi l'intégration paysagère. Du point de vue des autres paramètres environnementaux (acoustique, naturaliste...), cette variante finale V6 conserve un impact très similaire à la variante V2 tout en bénéficiant des évolutions de gammes sur les machines (+60 kW de puissance soit environ 1% de gain de production).

Vous trouverez en pages suivantes des éléments d'appréciation du projet. Afin de pouvoir répondre à vos interrogations, nous vous donnons rendez-vous pour une

permanence publique le samedi 28 janvier 2023 de 09:30 à 12 :30

à la

salle des fêtes de Puy-Saint-Martin

Enfin, passée l'instruction administrative du dossier dont nous espérons une issue favorable et rapide, nous élaborerons les modalités de la participation citoyenne au projet. Vous êtes donc également invité à nous soumettre vos idées/projets en la matière. Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023.

Anthony CELERIEN
Maire



Jean-Marc BOUVIER
Président



Frédéric FOURNIER
Président

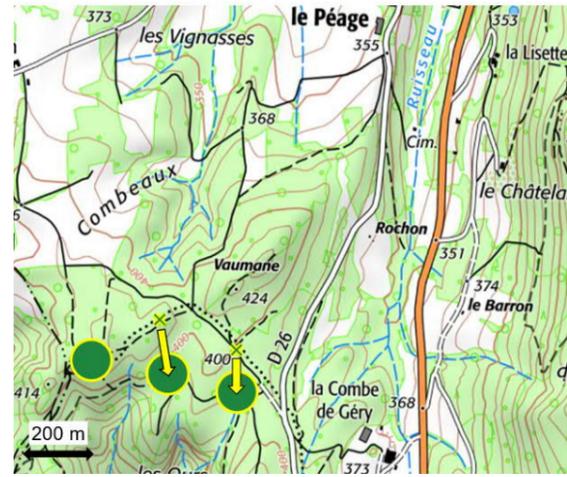


OSER ENR
Auvergne-Rhône-Alpes

Olivier CONSTANT
Président



Variante V6 retenue



Chiffres clés du projet actualisés :

3 éoliennes de 4.26 MW

(Hauteur totale 149.9 m en bout de pales contre 100 m pour les éoliennes de la Répara-Auriples)

Production d'électricité : 39 GWh/an,

Soit **9%** de la conso. électrique* de **Montélimar Agglo.**

(*source : <https://opendata.agenceore.fr/> - 424 227 MWh en 2021)

Coût du projet : 18 millions d'euros (M€)

dont 3 M€ injectés dans l'économie locale

(travaux publics, hostellerie, restauration, géomètre, coordonnateur SPS...)



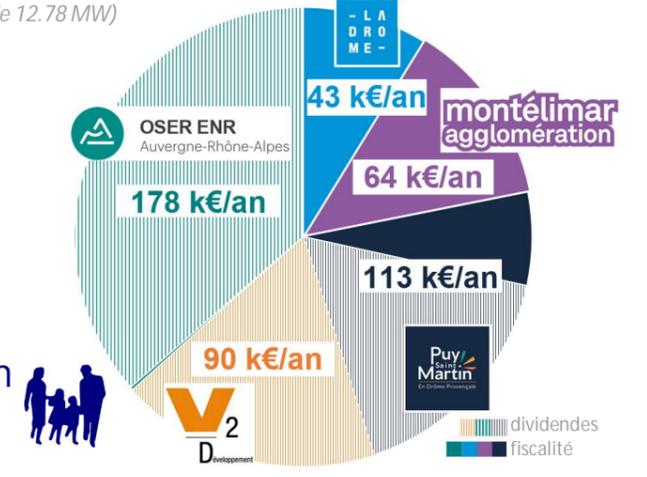
Revenus pour les actionnaires publics :

(Prévisionnel sur 20 ans pour un projet de 12.78 MW)

488 k€ /an

Maitrise publique

Réflexion ouverte sur le financement citoyen



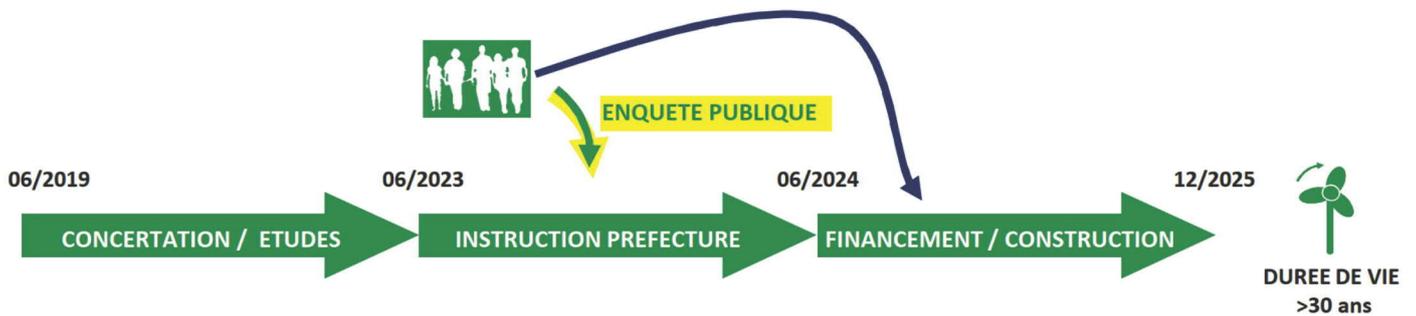
Simulation visuelle du projet V6 depuis Puy-Saint-Martin



Simulation visuelle du projet V6 depuis la Répara-Auriples



Planning prévisionnel



ZOOM sur les possibilités de participation citoyenne

Ancré dans son territoire avec un actionnariat maîtrisé par les collectivités publiques et un exploitant local de centrales électriques renouvelables, OursEole ambitionne de s'ouvrir à la participation citoyenne une fois les risques de développement de projet écartés. Les modalités ne sont pas encore arrêtées. Nous sommes ouverts à toutes propositions. Afin d'alimenter vos réflexions, voici une liste non exhaustive de dispositifs existants.



<https://www.centralesvillageoises.fr/>

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Près de nous : CV de la Lance, CV Gervanne-Raye



<https://www.dwatts.fr/>

Coopérative citoyenne. Opérateur énergétique territorial qui cherche à maximiser le potentiel des énergies renouvelables dans le Diois et la Vallée de la Drôme. Domaine d'expertise : Photovoltaïque – Solaire thermique – Bois-énergie – Méthanisation – Carburants – Hydraulique – Éolien – Efficacité énergétique



<https://www.enercoop.fr/nos-cooperatives/auvergne-rhone-alpes>

Seul fournisseur national sous forme coopérative, Enercoop peut s'appuyer sur ses 11 coopératives régionales pour permettre aux citoyens d'investir et d'investir dans des projets de production d'électricité renouvelables locaux.



<https://energie-partagee.org/>

Énergie Partagée est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France. Est « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre son financement et ses instances au gouvernance aux acteurs locaux et citoyens.



<https://financeparticipative.org/>

Association loi de 1901 ayant pour objectif la représentation collective et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative. Elle regroupe notamment les principales plateformes de financement participatif dans les énergies renouvelables comme : Akuo Coop, Enerfip, Lendopolis, Lendosphere, Lita, Lumo, Tudigo, Wisseed